

Bruxelles, le 04 juillet 2014

Communiqué de presse

Quelle place pour le consommateur bruxellois dans les marchés du gaz et de l'électricité en pleine évolution ? Brugel adresse son mémorandum au futur Gouvernement bruxellois

- **Brugel pointe la complexification du marché et la nécessité pour les pouvoirs publics d'accompagner les évolutions technologiques pour ne pas marginaliser certains consommateurs**

Dans son mémorandum, Brugel met l'accent sur la place du consommateur dans les marchés de l'énergie. L'équilibre voulu par les autorités bruxelloises entre prix, qualité de service et protection des consommateurs doit sans cesse être réévalué à l'aune d'un marché de l'énergie en pleine évolution. *« Les marchés de l'énergie sont de plus en plus compétitifs, les offres et produits s'y multiplient, les réseaux collectent de plus en plus de données notamment pour évoluer vers des réseaux dits intelligents. Quels consommateurs bénéficieront de ces évolutions ? Comment garder les choses simples et compréhensibles pour le consommateur moins averti ? »*, met en exergue le régulateur.

Pour Brugel, les contrôles et analyses menées démontrent que le système de protection du consommateur à Bruxelles doit encore être amélioré : *« la fraction de clients résidentiels protégés contre la coupure et alimentés par le fournisseur de dernier ressort est assez limitée. On peut s'interroger sur les mesures à prendre pour améliorer le système voire pour atteindre un objectif plus large d'éradication de la précarité énergétique en Région bruxelloise »*, poursuit le régulateur dans son mémorandum.

D'autres défis attendent, selon le régulateur, le nouveau Ministre de l'énergie bruxellois ; le transfert de la compétence sur les tarifs de distribution vers les Régions par exemple. Brugel est autonome pour fixer la méthodologie tarifaire et pour approuver les tarifs 2015. Brugel se dit attentif à fixer un tarif « équilibré et stable ».

Le régulateur pointe encore l'intégration des renouvelables, la conversion du réseau gaz pauvre vers du gaz riche (les Pays-Bas ayant annoncé la fin de leur livraison de gaz pauvre vers la Belgique en 2030 au plus tard), l'arrivée incontournable des compteurs intelligents, l'apparition de nouveaux acteurs tels que les sociétés de services énergétiques aidant les consommateurs à optimiser leurs consommation par exemple.

Pour faire en sorte que ces évolutions technologiques inévitables ne se fassent pas au détriment de l'intérêt général, le régulateur rappelle que Brugel doit pouvoir disposer d'un personnel qualifié, au statut propre et en nombre suffisant.

Contact presse

Pascal Misselyn

Administrateur-Coordinateur

pmisselyn@brugel.be

T : 02 563 02 02

A propos de Brugel

Brugel et l'autorité de régulation pour les marchés de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles-Capitale. Brugel est investi d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du marché régional de l'énergie, d'une part, et d'une mission générale de surveillance et de contrôle de l'application des ordonnances et arrêtés y relatifs, d'autre part.

www.brugel.be

CONFIDENTIEL